

Motion d'ajournement

Une voix: Qui l'a nié?

M. Boudria: Selon ce document le gouvernement, en vertu de la mesure prévue, va réduire les recettes fiscales de 600 millions de dollars, en 1986-1987, en supprimant l'impôt sur les gains en capital. Cette disposition lui fera perdre 600 millions de dollars. Il va perdre 920 millions en supprimant la taxe sur les recettes pétrolières. Voilà les sommes qu'il perdra en 1986-1987, la prochaine année financière, qui va commencer très bientôt.

Dans quels secteurs ces fonds seront-ils dépensés? Voyons un peu les fins auxquelles le gouvernement les destine. Va-t-il dépenser davantage pour l'agriculture? Non. Selon le même document, ses dépenses dans ce domaine diminueront de 50 millions. Eh bien, où vont aller ces fonds? Pas aux agriculteurs. Iront-ils à d'autres secteurs comme l'amélioration des transports? Non, dans ce secteur également, on prévoit des réductions de 50 millions de dollars. Où sont les augmentations? Si l'on examine attentivement ce document, on constate les augmentations de dépenses de ce gouvernement conservateur qui est le nôtre, ce gouvernement qui commence à nous exaspérer tous et que les Canadiens rejettent aujourd'hui par millions. Le gouvernement va gaspiller ces fonds, diminuer les recettes en supprimant les impôts visant les riches, sans distribuer les fonds à ceux qui en ont besoin. Voilà le bilan du parti conservateur et c'est pourquoi il a perdu la confiance des Canadiens. C'est pourquoi un grand nombre d'entre eux souhaitent aujourd'hui voir un autre parti à la tête du pays.

En effet, la majorité des Canadiens préféreraient aujourd'hui que les libéraux soient au pouvoir. La cote des conservateurs va continuer à baisser, monsieur le Président, parce que le gouvernement actuel a perdu tout contact—il ne l'a jamais eu, à mon avis—avec les désirs de la population et de ce fait, le parti libéral se retrouvera naturellement non plus du côté de l'opposition officielle, mais comme représentant du gouvernement officiel au service de Sa Majesté.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Don Valley-Est (M. Atwell)—Les affaires sociales—Les mauvais traitements infligés aux personnes âgées; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'environnement—a) Les pourparlers entre le Canada et les États-Unis. b) La position du Canada; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—La Société du crédit agricole—Le moratoire sur les saisies.

• (1640)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la législation connexe et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, la Loi sur l'administration financière et la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 4 de M. Johnston (p. 9733).

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à cette discussion sur le projet de loi C-84 et j'ai écouté avec un certain intérêt, il y a quelques instants, le député de Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) qui disait que l'objectif ultime du projet de loi C-84 c'était de favoriser une justice, de viser un équilibre, et c'est vraiment incroyable d'entendre de tels propos devant une mesure qui afflige aussi directement, de façon aussi sauvage ceux et celles qui, malheureusement, ne sont pas dans une situation pour faire face aux difficultés financières de la vie quotidienne. Ce n'est pas nouveau, monsieur le Président, puisque cela fera bientôt 18 mois que nous sommes ici et, à ma connaissance, la très grande majorité, pour ne pas dire la totalité des initiatives gouvernementales, a toujours visé à aller chercher de l'argent, démarche qui comme telle m'apparaît dans les circonstances louable, valable.

Le déficit étant ce qu'il est, je pense que l'on a collectivement une responsabilité d'envisager les mesures de travailler à l'identification de solutions susceptibles d'améliorer la situation économique. Tout le monde le reconnaît, de votre côté comme du nôtre sauf—et c'est là que l'opposition officielle joue son jeu—que la façon d'y arriver, la façon d'atteindre ces objectifs ne correspond carrément pas avec ce que serait, dans les circonstances, acceptable. De fait, toutes les initiatives à peu près sans exception du gouvernement vont puiser l'argent chez ceux et celles qui n'ont malheureusement pas la capacité de faire face à ces augmentations.

On annonçait en début de semaine et même en fin de semaine que le premier ministre et son Cabinet, dans un geste généreux, renonçaient à leur augmentation de salaire. Jusque là cela va bien. Jusque là, en termes de symbole, c'est «assez louable» sauf que la nouvelle, monsieur le Président, disait: Monsieur le premier ministre gagnera la somme de tant et les membres de son Cabinet gagneront tel salaire. Devant le petit écran, le père de famille qui a la responsabilité de 2, 3, 4 enfants et qui gagne, lui, \$15,000, \$16,000 ou \$17,000, cela ne l'impressionne aucunement parce que dans ces cas-là, et ils sont très nombreux au Canada, messieurs, les personnes ont besoin de tout, mais d'absolument tout pour satisfaire à leurs obligations. Ce sont elles qui ont besoin d'être soutenues, ce sont elles qui ont besoin d'être aidées et ce sont elles qui ont besoin d'avoir une expèce de «relax», une expèce de détente pour faire en sorte qu'elles puissent faire face à leurs problèmes financiers.